

Le Minerve

JOURNAL POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE, COMMERCIAL ET D'ANNONCES.

VOL. XXXV.

MONTREAL, BAS-CANADA, JEUDI MATIN 6 NOVEMBRE 1862.

No. 24.

LA PROVINCIALE

COMPAGNIE D'ASSURANCE CONTRE LE FEU ET LA MARINE INTERIEUR DU CANADA.

Incorporée en 1849—Capital souscrit \$1,743,520

Président: Hon. J. HILLIARD CAMERON—Vice-Président: J. S. HOWARD, Esq.
Hon. J. H. HILLIARD CAMERON
Hon. GEORGE CRAWFORD
LEWIS MOFFATT, Esq.
ANGUS MORRISON, Esq., M. P.
W. J. MACDONNELL, Esq.
C. J. CAMPBELL, Esq., Gérant de la Banque Commerciale.

Gérant et Secrétaire—JAS. SYDNEY CROCKER, Esq.
Assistent-Secrétaire—DONOUGH O'BRIEN, Esq.
BUREAU PRINCIPAL:
RUE TORONTO, TORONTO
DIRECTEURS A MONTREAL:

C. S. RODIER, Président.
ALEX. MORRIS, Esq., M. P. P.
W. SACHE, Esq., C. Banque Molson.
DAMASE MASSON, Esq. Marchand.

BANQUE MOLSON, en un fort dépôt gardé pour payer les réclamations.
L'Extrait du Rapport du Commerce annuel pour le Haut-Canada durant l'année 1860 prouve combien cette Compagnie est tenue en estime par le public.
"La Compagnie Provinciale n'est actuellement inférieure à aucune, au point de l'augmentation des affaires, de la bonne direction et de la haute position à laquelle elle est parvenue."
BUREAU LOCAL: COIN DES RUES ST. SAURENT ET ST. FRANÇOIS-XAVIER
MONTREAL.
T. W. GRIFFITH & Co., Agents généraux, Montreal.
Montreal, 2 octobre 1862—ak

VALOIS & LABELLE

Application au Parlement

AVIS est donné par les présentes que Messrs Valois & Labelle ont ouvert aux nos. 16 et 20 Place Jacques-Cartier, dans la Maison ci-devant occupée par MM. Labelle & Lapiere, UN MAGASIN DE CUIR ET UNE FABRIQUE DE CHAUSSURES.

Ils auront aussi toujours en main un assortiment choisi de FOURNITURES ET OUTILS POUR CORDONNIERS.
NARCISSE VALOIS,
SEVERE LABELLE.
Montreal, 5 mai 1862 akup-98

HOTEL GUCANADA,

PAR AUTORITE DE JUSTICE

15 ET 17 RUE ST. GABRIEL.
Le Soussigné informe ses amis et le public en général qu'il a fait faire de

GRANDES AMELIORATIONS
à l'HOTEL sus-mentionné. Les Visiteurs trouveront toujours ses Ombellus au-devant de la porte à l'entrée des Châli.
La Table est toujours bien fournie. Ses prix sont des plus modérés.

25 avril—smk

ERAFINO GIRALDI.

LICITATION VOLONTAIRE

PAR

AUTORISATION JUDICIAIRE

Lundi, le Dix de Novembre

prochain,

à DIX heures du matin, à la porte de l'Eglise paroissiale de Boucherville, seront vendus, savoir:

1. UNE TERRE située dans la paroisse de Boucherville, au premier rang, entre les rues d'Edouard Clout et de Jacques Viau, contenant deux arpents de front sur vingt-cinq arpents de profondeur, ou environ; avec une maison, grange et autres bâties sur ses arrières.

2. UNE PORTION DE TERRE en bois debout, située dans la Seigneurie de Montarville, paroisse de St. Bruno, au rang des Vingt-Cinq, entre les terrains de Jacques Viau et de Pascal Bourdon, contenant quatre arpents de front sur vingt-cinq arpents de profondeur, ou environ.

Ces lots de terre appartenant, par indivis, à Pascal Bourdon et à Léon Bourdon, absent de la province.

Les conditions seront données lors de l'adjudication.

J. S. LACOSTE, N. P.

L. A. QUINTAL, N. P.

Boucherville, le 20 octobre 1862 ttd 21

Aux Clergé.

M. DION, Artiste, désirant posséder une Collection de tous les Membres du Congrès du Bas-Canada, invite respectueusement Messieurs les Curés des différentes paroisses de bien vouloir venir lui faire l'honneur de poser pour lui. M. Dion leur donnera un de leurs portraits gratuitement.

18 oct m 18

AVIS.

TOUTES PERSONNES qui ont des RÉCLAMATIONS contre la FAILLITE de P. R. FAUTEUX sont requises de leur adresser au Bureau de MM. A. PERVOST & Co., Nos. 148 et 150, rue St. Paul, un PREMIER et FINAL DIVIDENDE ayant été déclaré et payable le 10 Novembre prochain.

AMABLE PREVOST,
FRANÇOIS LECLAIRE,
L. G. FAUTEUX.

Syndics.
Montreal, 23 oct 1862 c 22

BANQUE DE MONTREAL.

AVIS

EST par les présentes donné qu'UN DIVIDENDE de QUATRE CENT sur le Fonds Capital de cette Institution a été déclaré pour les six mois courants, et qu'il est payable le et après

Lundi, le premier Décembre

prochain.

Les LIVRES DE TRANSPORT seront FERMÉS le 15 au 30 Novembre prochain, ces deux jours inclusivement.

Par ordre du Bureau,
D. DAVIDSON,
Gérant-général.
Montreal, 28 oct 1862 dtd 22

GANTS DE KID

D'ALEXANDRE

REQUES ACTUELLEMENT

700 doz. Gants de Kid d'Alexandre

POUR

DAMES ET MESSIEURS,

DE COULEUR, ET

NOIR ET BLANCS

JOSEPH BEAUDRY,

184, Rue Notre-Dame.

21 oct dm 19

GRANDE

VENTE A BON MARCHÉ

DE

VOITURES D'ETE

LE Soussigné, étant sur le point de changer de place et renter dans ses GRANDES BOUTIQUES NEUVES, VENDRA A MEILLEUR MARCHÉ, que PARTOUT AILLEUR, dans ses boutiques qu'il occupe actuellement

78, Rue St. Antoine,

2 superbes Carrosses, tre. classe

ET UNE

GRANDE VARIETE D'AUTRES

VOITURES DANS LE DERNIER GOUT.

RUSSE OUMET.

Montreal, 26 avril

AVIS Public.

DES SOUMISSIONS seront reçues à ce Département jusqu'à MIDI

Jeu, 20 courant,

POUR

BONS PROVINCIAUX.

(de la dénomination de CENT PIASTRES et de CINQ CENTS PIASTRES respectivement), payables au Bureau du Receveur Général un an après leur date, avec intérêt au taux de cinq pour cent par an.

Les Bons seront émis et livrés LUNDI, le PREMIER jour de DECEMBRE prochain, dans tout Bureau de la Banque du Haut-Canada, et les personnes, dans leurs soumissions, devront désigner et ou elles seront requises de faire le paiement. On ne portera attention à aucune soumission officielle qui ne sera pas

Qu'on observe la forme de soumission suivante:

"—herby tender for Provincial Notes to the amount of \$— payable at the Office of the Receiver-General, one year after date, with interest at the rate of Five Per Cent Per Annum;—said amount to be made up as follows:

"In Notes of \$100,000—\$—

"In Notes of \$500,000—\$—

"and—underlie to pay into the Bank of Upper Canada, at— the credit of the Receiver-General, the amount allotted to— under this tender.

NAMES, &c.

Les soumissions devront être adressées à "Tenders for Provincial Notes," (Commissions pour Bons Provinciaux) et adressées à l'Honorable Receveur-Général, Québec.

Bureau du Receveur-Général, Québec, 1er Nov. 1862 ttd 24

JAMES MORRIS,

Receveur Général.

2 heures P. M.,

La Maille Anglaise via Boston,

1:30 P. M.

Bureau de Poste de Montreal, ttd 22

25 oct 1862

UNE PHOTOGRAPHIE A L'HUILE

De 25 sur 30 pouces pour \$25.

DANS le but de se rendre au désir de ses nombreux amis, M. C. LION a consenti à réduire le prix de ses Grands Photographes à l'Huile, qu'il vendait

\$40 chacune à \$25 seulement.

Il est clair que cet avantage ne peut être donné qu'à ceux qui signent une LETRE de Soumission. Ainsi les personnes qui désirent profiter de cette belle occasion, de faire prendre leur portrait, soit pour elles, soit pour en faire cadeau à leurs amis, devraient signer immédiatement la Liste et payer \$1 en acompte; et en retour, elles recevront un CARTE qui leur assurera leur privilège comme SOUSCRIPTIONS, puis elles continueront de donner UN piastre par semaine jusqu'à complet paiement de la somme de \$25, avantage précieux, et que seul, M. Lion peut offrir.

Chaque carte portera un numéro, et chaque Soumission aura son tour suivant le numéro de sa carte.

M. Lion s'engage à faire DRUX PORTRAITS par semaine, à la satisfaction des parties.

Les portraits des personnes défuntées seront pris aux mêmes conditions. M. C. D. continue toujours à prendre des Portraits de conteste grandeurs soit la Photographie ou Ambrotype.

Montreal, 12 oct 1862 ttd 136

HENRY JUDAH,

NORBERT DUMAS,

Commissaires sous l'Acte Seigneural Refondu.

Montreal, 31 octobre 1862 ttd 24

LA COMPAGNIE DE L'ASSURANCE MUTUELLE CONTRE LE FEU DU COTE DE MONTREAL

CETTE Compagnie continue d'assurer les Bâti-mens des Cultivateurs, et autres semblables, à UNE PIASTRE par CENT LOUIS pour TROIS ANS.

P. L. LATOURNEUX, Secrétaire.

Montreal, 1 février 1861—aa

COMPAGNIE DE L'ASSURANCE MULUELLE CONTRE LE FEU DE LA CITE DE MONTREAL

CETTE Compagnie populaire et si bien patronnée continue d'assurer les Bâti-mens, d'UNE à TROIS PIASTRES seulement par CENT LOUIS suivant le risque, pour TROIS ANS.

DIRECTEURS:

M. BENJ. COMTE, Président;

J. L. BEAUDRY A. E. MONTMARQUET

HUBERT PARE G. L. ROLLAND,

FRS. BENOIT A. DUBORD,

LS. CONTE, ANDRE LAPIERRE

P. L. LATOURNEUX, Secrétaire.

Montreal 12 février 1861.—aa

VALMERS HAIR INVIGORATOR FOR THE HAIR

BOUTIQUE DE COIFFEUR

PATRONNÉ PAR

S. A. I. LE PRINCE NAPOLEON.

RUE NOTRE-DAME.

JOHN PALMER

PERRUQUIER-COIFFEUR

A la plaisir d'annoncer qu'il vient d'ouvrir de

SPLENDIDES SALONS POUR LES DAMES

PERRUQUES ET TOUPETS

TOUJOURS EN MAINS ET FAITS A ORDRE

25 sept.—y

NOEL ROY

TEINTURIER-DEGRASSEUR

DE NEW-YORK.

51, RUE ST. LAURENT, 51

MONTREAL.

ETABLISSEMENT

DES VELOURS, SOIERIES, LAINES, &c.

cachemires, Châles de Crêpe, Robes de Velours

Soies et Mérinos, Rubans—Surtouts et Pantalons en Drap, Vestes en Drap et en Velours, Cravates en Soie, Flanelles, Gants de Kid de Dames

et de Messieurs.

Montreal, 15 oct.—j

AVIS DU BUREAU DE POSTE.

EN CONSEQUENCE

DE CHANGEMENT D'HEURES

DANS LE

Départ de Convois pour

Portland,

LA MALE

POUR

St. Hyacinthe, Melbourne,

Island Pond et Portland,

FERMENT

A COMMENCER D'AUJOURD'HUI

au

Bureau de Poste de Montreal.

A

2 heures P. M.,

La Maille Anglaise via Boston,

1:30 P. M.

Bureau de Poste de Montreal, ttd 22

25 oct 1862

UNE PHOTOGRAPHIE A L'HUILE

De 25 sur 30 pouces pour \$25.

DANS le but de se rendre au désir de ses nombreux amis, M. C. LION a consenti à réduire le prix de ses Grands Photographes à l'Huile, qu'il vendait

\$40 chacune à \$25 seulement.

Il est clair que cet avantage ne peut être donné qu'à ceux qui signent une LETRE de Soumission. Ainsi les personnes qui désirent profiter de cette belle occasion, de faire prendre leur portrait, soit pour elles, soit pour en faire cadeau à leurs amis, devraient signer immédiatement la Liste et payer \$1 en acompte; et en retour, elles recevront un CARTE qui leur assurera leur privilège comme SOUSCRIPTIONS, puis elles continueront de donner UN piastre par semaine jusqu'à complet paiement de la somme de \$25, avantage précieux, et que seul, M. Lion peut offrir.

Chaque carte portera un numéro, et chaque Soumission aura son tour suivant le numéro de sa carte.

M. Lion s'engage à faire DRUX PORTRAITS par semaine, à la satisfaction des parties.

Les portraits des personnes défuntées seront pris aux mêmes conditions. M. C. D. continue toujours à prendre des Portraits de conteste grandeurs soit la Photographie ou Ambrotype.

Montreal, 12 oct 1862 ttd 136

HENRY JUDAH,

NORBERT DUMAS,

Commissaires sous l'Acte Seigneural Refondu.

Montreal, 31 octobre 1862 ttd 24

A VENDRE

LE VAPEUR WELLAND en très-bon état de marcher. Il se trouve dans le Bassin du Canal—avec tous les meubles de cabine et de salon. S'adresser à

JOSEPH LEVY.

8 mai

ENCORE UN BARGAIN!

A VENDRE,

UNE BELLE MAISON et dépendances très bien finie, en briques, commode et un peu incontestable, rue Sanguinet, No. 124, s'adresser à

J. E. GUY, 114, Grande Rue St. Laurent, Au Jardin Zoologique

114

M. BROSSARD.

MARCHAND A COMMISSIONS

BUREAU

AU No. 81, RUE SAINT PAUL,

CHEZ J. O. MERCIER,

Vis-à-vis le Marché Bonsecours, Montreal.

Se charge de la vente de TOUTES ESPECES D'EPICERIES, VINS, LIQUEURS, &c., aussi FARINE, LARD, &c.

ARGENT A PRETER.

Références:

FRANÇOIS BEAUDRY, Esq.,

GRIFFITH & MARTIN, T. WILSON & Co.

VILLENEUVE & LACAILLE,

Montreal, 17 mai ttd 102

COMPAGNIE D'ASSURANCE ROYALE

DE LIVERPOOL ET LONDRES.

Capital—£2,000,000, et un Grand Fonds de Réserve.

LE SOUS-SIGNÉ A L'HONNEUR D'INFORMER le public que M. J. L. BRADLEY, de cette ville, est d'avis d'autoriser à prendre des risques pour cette Compagnie.

HAVILLAND L. ROUTH, Agent.

DÉPARTEMENT DU FEU.

CETTE COMPAGNIE continue à ASSURER les Bâti-mens et toutes sortes de Propriétés contre les pertes ou dommages par le feu, à des conditions des plus libérales.

Toutes pertes justes et promptement réglées, sans déduction ou escompte, et sans en retirer en Angleterre.

Le Grand Capital et la conduite judicieuse de cette Compagnie garantissent la plus parfaite sécurité aux assurés.

Il n'est rien chargé pour Polices ou Transfers.

DÉPARTEMENT DE LA VIE.

Les avantages suivants, entre un grand nombre d'autres, sont offerts par cette Compagnie aux personnes qui se proposent d'assurer leur vie:—

Parfaite sécurité pour l'accomplissement des engagements envers des parents ou des amis.

Grande Réputation de prudence et de jugement, et la plus libérale considération de toute question liée aux intérêts des assurés.

Trois jours de grâce accordés pour le paiement des primes de renouvellement, et pas de retrait de police pour erreur non intentionnelle.

Polices échuës pour non paiement de primes peuvent être renouvelées dans les trois mois en payant la prime et une amende de dix centimes par cent, en produisant des preuves satisfaisantes du bon état de la santé de l'assuré.

Participation des profits par les assurés, se montant aux deux tiers du montant net.

Grande Bonus déclarée en 1855, se montant à £1 par cent par année sur la somme assurée, faisant, sur les âges de vingt à quarante ans, 80 par cent sur la prime. La prochaine division des profits en 1860.

Etampes et polices données gratuitement.

Tous les frais de Médecins payés par la Compagnie.

Reference Médicale.—W. E. SCOTT, M. D.

H. L. ROUTH, Agent.

Le soussigné a l'honneur d'informer le public qu'il a transporté son bureau dans celui de la Royale, No. 15, rue de la Commune, vis-à-vis les Quais, chez H. L. ROUTH, ancien agent.

J. LEANDRE BAULT,

Assurant-Général, Département Français.

17 juin.

DEMENAGEMENT.

MAGASIN DE TAPIS DE MONTREAL

No. 49, Grande Rue St. Jacques.

LES Soussignés viennent de DEMENAGER à la place ci-dessus, et invitent le public à venir examiner leur assortiment supérieur de

Tapis de toutes sortes

Toile pour blanchir

Nattes de Balanier et Paillassons pour Passage, &c.

étant le choix le plus nouveau des derniers patrons, qui seront coupés de la grandeur des appartements.

Une personne d'expérience est attachée à l'établissement pour prendre les mesures des appartements pour couper et poser les tapis.

49, Grande Rue St. Jacques.

(David's Building).

EN GROS ET EN DETAIL

R. CAMPBELL & Co.

6 mai ttd 97

TERREBONNE

celle jolie MAISON EN PIERRE, avec un beau terrain, située dans la Grande Rue de la ville de Terrebonne, voisine de la demeure de M. J. M. Masson. S'adresser à Mr. le Directeur du Collège Masson

23 nov.—j

BANQUE JACQUES-CARTIER

AVIS.

AVIS EST PAR LE PRESENT DONNE qu'UN DIVIDENDE de QUATRE CENT sur le CAPITAL

ous de la leur puissante coopération dans une œuvre que nous n'hésitons pas à appeler nationale et désintéressée.

Toute communication relative à la rédaction du *Foyer Canadien*, pourra être adressée (français) à l'un ou à l'autre des éditeurs-proprétaires, dont suivent les noms et les adresses:

L'Année J. B. A. FERLAND, Président, Acheté, Québec.
L. J. C. FISK, Rue Fati Richmond.
O. CHÉZARIE, Rue de la Fabrique.
A. GÉRIN LAJOIE, Assemblée Législative.
L'Année H. R. CASGRAIN, Pie-byère.
F. A. H. JARVIS, Secrétaire, Rue St. François.

Des listes de souscriptions sont déposées chez M. J. J. O. CHÉZARIE, libraire, rue de la Fabrique, E. R. FROCHETTE, libraire, rue Basile, T. H. HARDY, libraire, rue de la Fabrique, G. DESBARATS, jr. (Trésorier *Foyer Canadien*) coin des rues Saint-Anne et des Jardins.

Un agent qui sera nommé plus tard par la direction du *Foyer Canadien*, sera autorisé à percevoir le montant des souscriptions.

Québec, octobre 1862.

LA MINERVE.

Jeudi matin, 6 Novembre 1862

Les conservateurs ont célébré dans un banquet public le triomphe remporté par M. Daly, au comté de Perth. L'hon. M. Carlier, l'hon. J. A. MacDonald et tous leurs collègues avaient été invités à prendre part à cette manifestation. L'hon. M. Carlier que des affaires ont retenu à Montréal, s'est excusé en exprimant de vives sympathies pour M. Daly et ses amis. L'élection de M. Daly, dit-il, en terminant sa lettre, ajoute une nouvelle force dans le parlement au parti libéral-conservateur dont la règle d'action est de ne pas déclamer contre les réformes lorsqu'elles deviennent nécessaires.

La santé de M. Daly fut reçue au milieu des applaudissements; il répondit dans un discours éloquent où sont exposés avec force et chaleur les sacrifices de principes que les réformistes ont faits de cœur joie pour arriver au pouvoir.

«Le Canada, a dit M. Daly, doit être un pays facile à gouverner, car le Maître-Général des Postes passe six semaines en cabales électorales à \$15 par jour, accompagné d'un secrétaire privé auquel la Province paie annuellement \$1000 à \$500. La seule chose dont le gouvernement peut se vanter en fait de retranchement, c'est d'avoir économisé quelques centaines de milliers dans les Bureaux de Douanes, en destinant les employés qui différaient avec les ministres en politique. Il n'y a pas eu de réformes dans le Département des Postes, mais le Maître de Poste de Stratford a été mis à la porte, à cause de ses sympathies politiques, et destiné pour avoir fait une erreur. Mais par qui l'ont-on remplacé? Par un homme qui déclarait, il n'y a que dix-huit mois, qu'il briserait son épée plutôt que de rendre honneur à la royauté!

On a été à une pauvre venue le contrat pour le transport d'une maille, bien qu'elle offre de faire le service à meilleur marché que celui auquel on le donnait, et cela parce que son mari, mort il y a quelque temps, avait été opposé à M. Foley. Pour la satisfaction d'une lâche vengeance, une venue et de pauvres orphelins sont privés de leur pain!

L'hon. M. Carling a répondu à la santé de l'opposition royale de Sa Majesté. Il a rappelé dans son discours que les grandes réformes dont nous sommes fiers à juste titre ont été remportées par le vote des conservateurs. Les réformistes ont bien crié, bien déclaré, ils nous ont menacés du gouvernement de Washington; mais à la vue des portefeuilles, ils ont oublié et leurs antécédents, et leurs déclarations et tous leurs principes. Après avoir rappelé les vices-faces de M. McKellar, M. Carling a ajouté: «ce M. McKellar est un grand patriote qui veille soigneusement sur ses intérêts personnels. Il a obtenu pour son fils la place de Régistrateur du Comté de Kent, avec un salaire de \$500 par année; ou pendant toute l'année, cet heureux fils pratiqua la loi à Toronto, et ne s'occupe pas plus de sa charge de Régistrateur que de l'an quarante»

Le gouvernement MacDonald-Sicotte qui a brisé la commission d'arbitrage nommée pour régler le subside postal que la province doit, en justice, au Grand-Tronc, est revenu à d'autres sentiments. Le *Mercury* déclare que l'arbitrage est un moyen judicieux d'arriver à une conclusion à la fois juste envers la compagnie et envers la province. Et il avoue que ce mode employé souvent dans le département des postes en Angleterre opère très-bien.

«Nous apprenons donc, dit l'organe, que si l'on juge plus tard expédient de déranger le taux actuel accordé au Grand-Tronc, le Maître-Général des Postes proposera de soumettre la question à un arbitrage»

Mais alors pourquoi a-t-on crié contre le ministre précédent? Pourquoi a-t-on brisé avec tant de fracas la commission d'arbitrage, puis que c'est à l'arbitrage qu'on veut recourir?

Comme le fait remarquer le *Journal de Québec*, les ministres pensent faire un acte populaire, en violant les engagements du gouvernement canadien envers la compagnie du Grand-Tronc; mais s'apercevant qu'ils se sont trompés, ils tiennent de

revenir au procédé de leurs adversaires, qui est le seul rationnel, le seul possible, pour arriver à une juste conclusion.

Le *Pays* avoue que M. Ramsay est excusable d'avoir agi dans la contestation de M. Demers, puisqu'il était autorisé à le faire par le Procureur-Général. Mais alors, demandons-nous à M. Demers, pourquoi le gouvernement a-t-il envoyé à M. Ramsay la requête de M. Dufresne? S'il était excusable dans sa conduite, pourquoi le taquinaient-ils au lieu de le protéger contre les petites rancunes du représentant d'Iberville? Nous disons donc vrai, toute cette affaire est due à l'inépuisable du Procureur-Général qui n'a pas compris que la requête de M. Dufresne était inspirée par un motif de vengeance et qu'au fond, elle était entachée de ridicule.

Nos lecteurs savent que M. Ramsay a humilié M. Demers, dans une circonstance bien pénible pour ce dernier. M. Demers se venge à la façon des grandes gens qui portent le fouet et attendent aux coins des rues que vous réclamiez leur service et celui de leur véhicule. Voyant M. Ramsay tombé victime de la vengeance politique et de la sottise ministérielle, il prend des airs triomphants et tutoie presque celui qui l'obligeait naguères à se rétracter. Il n'écrit plus M. Ramsay, mais Ramsay sans la formule de politesse qu'emploient toujours les gens bien élevés. Comme c'est bon genre, cela! Tenez M. Demers, allez, allez, vous appelez vos instincts et vos penchants.

L'Ordre a envisagé la destination de M. Ramsay à un autre point de vue que nous, mais il n'a pas été injuste à l'égard de la victime comme le *Pays*, le *Canadien* et les autres organes ministériels. Voici ce qu'il dit:

«Nous n'avons contre M. Ramsay aucune animosité, nous le tenons pour un homme fort intelligent, instruit, plein de ressources et de verve, capable de remplir la place qu'il avait obtenue de la faveur de M. Carlier, capable même au besoin de faire un virulent et mordant journaliste et de se servir de notre langue avec autant de facilité que de malice et d'effet»

Nous publions dans ce numéro le prospectus d'une nouvelle publication qui paraîtra à Québec sous le titre de *Foyer Canadien*. En le lisant nos lecteurs comprendront l'intérêt et l'importance qu'aura cette œuvre nouvelle publiée dans des conditions tout à fait exceptionnelles pour l'abbé. Les profits que les éditeurs co-propriétaires du *Foyer* pourront réaliser ne seront en primes aux souscripteurs. Les collaborateurs, les imprimeurs, toutes les personnes liées à la fondation de cette publication, n'ont qu'un but: encourager la littérature canadienne, en donnant à tous le goût du travail et des bonnes études.

L'encouragement ne peut manquer de donner une existence solide et prospère à une œuvre aussi grande dans son objet, et aussi facile dans ses conditions. Le programme embrassé par les collaborateurs du *Foyer* est bien vaste; mais le public qui connaît leur talent, leurs lumières et leur amour du travail, voit dans leurs noms, amis des lettres canadiennes, une garantie infaillible du succès littéraire de leur publication.

M. Benoit, notaire de St. Rémi qui convoite l'héritage de M. Bureau dans le comté de Napierville, a un concurrent redoutable dans la personne de M. Coupal, cultivateur de Lacolle.

M. Coupal paraît avoir une mission difficile à remplir, si nous en croyons les nouvelles qui arrivent de ce comté. Il veut tailler dans le salaire des juges, dans le tarif des avocats, etc., une somme assez rondelette et l'employer, lui, M. Coupal, à améliorer le comté de Napierville—Ce plan est joliment diabolique! sa réalisation rendra jaloux les autres comtés qui voudront partager, parbleu!

L'heureux employé du gouvernement qui a traduit en langue anglaise le récit du voyage de M. Étanturel à la baie des Ha-Ha! a reçu de l'hon. ministre d'Agriculture une augmentation de salaire.

Nous publions plus loin une correspondance de M. F. X. Prieur sur une question bien importante puis qu'elle embrasse la moralisation et la réforme des jeunes coupables que l'Etat envoie dans des maisons de correction et de réforme. M. Prieur appuie sa thèse sur des arguments d'autant plus forts et plus convainquants, qu'ils sont basés sur l'expérience. Placé depuis déjà assez longtemps à la tête de l'institution fixée aujourd'hui à St. Vincent-de-Paul, ceux qui connaissent son esprit d'observation, son jugement et son intelligence le savent capable de traiter avec connaissance de cause cette question qu'il a déjà abordée dans ses rapports. Les réflexions de M. Prieur seront lues avec profit par nos lecteurs.

On lit dans le *Vindicator* de Québec:

«Nous croyons que l'esprit du peuple canadien a raison d'être inquiet. L'atmosphère politique est chargée de nuages et de signes de troubles. Nous ne croyons pas aux exences données par quelques-uns de nos confrères pour le délai apporté au départ de MM. Sicotte et Howland pour l'Angleterre. Le cabinet eut lundi une séance inhabituelle-

ment prolongée, et nous avons entendu le bruit répandu dans toute la ville, samedi et dimanche, que Son Excellence le gouverneur-général avait reçu, vendredi l'après-midi, une nouvelle officielle alarmante et menaçante pour la paix et la sûreté de l'Amérique britannique du Nord. Nous donnons ce bruit comme nous l'avons reçu; pour notre part, nous y attachons beaucoup d'importance.

«Les journaux apportés par l'Australia sont aussi principalement dévoués à un seul thème, la sagesse et la nécessité de reconnaître le gouvernement confédéré»

Au dire du *Herald* de New-York, le gouvernement de Richmond ferait des propositions de paix, après la prochaine bataille. Le même journal assure que M. Lincoln destituera McClellan aussitôt après les élections.

Les Français et les étrangers en général, qui demeurent à Mexico sont dans une situation périlleuse. On menace de les expulser en masse hors de la ville et les plus exaltés parlent de confisquer leurs biens et de les emprisonner. La passion populaire est excitée à un degré dangereux.

La proclamation émanant de Lincoln produit déjà ses effets. Dans le bas Maryland, on craint une révolte. Les blancs ont presque tous émigré en Virginie et se sont enrôlés dans les armées du Sud. Déjà des nègres ont essayé de massacrer la famille Carpenter, mais la courageuse attitude de Madame Carpenter qui menaçait de faire feu sur eux les a mis en fuite. Les nègres de ce district disent hautement que leur règne est proche.

Les dernières nouvelles d'Europe nous font connaître la retraite de M. Thouvenot et son remplacement par M. Drouyn de Lhuys. On ajoute qu'à la suite d'une discussion très vive dans le conseil des ministres, M. Fould serait chargé par ses collègues M. Rouher, M. Billault et M. de Persigny de présenter leur démission, M. Walewski et le général Randon se ralliant seuls à la politique de M. Drouyn de Lhuys.

Nous rappelons, dit la *France*, que M. Drouyn de Lhuys était ministre des affaires étrangères, lorsque le président de la république, aujourd'hui l'empereur, inaugura cette politique qui devait ouvrir à Pie IX les portes de Rome.

Ce n'est pas sous le ministère d'un homme qui a dans sa vie un tel souvenir, que l'auguste pontife sera vaincu par la révolution, et le ministre qui a contribué à ramener le pape à Rome, ne pourra pas aux affaires pour l'en expulser.

Le discours prononcé par M. Gladstone à Newcastle a été l'occasion de très-vives discussions entre les partisans de l'abstention dans la question américaine et les partisans de la reconnaissance du Sud. M. Gladstone avait dit que l'existence des États du Sud, comme nation, ne pouvait plus être mise en doute. Cette parole sortant de la bouche d'un ministre d'Angleterre était grave, en ce sens d'un journal d'Europe qu'elle semblait engager la politique du gouvernement. M. Gladstone a été fortement blâmé de s'être laissé entraîner jusque là, et le bruit courait même qu'il en était résulté une scission entre lui et le ministre des affaires étrangères, comte Russell. Jusqu'à présent cependant, il ne paraît pas y avoir eu de dissentiments sérieux et à la rentrée du Parlement, M. Gladstone aura, sans doute, à s'expliquer sur la portée de ses paroles.

On sait que des désordres considérables ont eu lieu entre les catholiques irlandais et les protestants de Londres, dans des meetings Garibaldiens. La police a pris des mesures pour empêcher le renouvellement de ces scènes regrettables. De leur côté, les ministres du culte catholique ont exhorté du haut de la chaire pastorale, leurs collègues irlandais à s'abstenir de ces démonstrations. Le cardinal Wiseman a depuis publié un mandement dans lequel il fait aux Irlandais les mêmes recommandations.

La situation financière de l'Exposition universelle continue à occuper l'attention publique, et comme l'Exposition de 1851 a été close le 11 octobre, les éléments de comparaison sont actuellement dans les mains du public. En 1851, le nombre des visiteurs s'est élevé à 6,039,139, contre 5,305,913 à la même date en 1862, ce qui accuse une différence de 733,226 personnes. En 1851, la moyenne quotidienne de recette a été de 3,907 l. st., en 1862, elle n'a pas dépassé 2,639 l. st. Les dépenses de l'Exposition actuelle ont, en outre, été plus considérables que celles de la précédente. On évalue que, d'après ces chiffres, le déficit de cette année sera de 56,000 l. st., tandis que le bénéfice de 1851 s'est élevé à 181,000 l. st.

NOUVELLES DU CANADA.

—Parmi les étrangers que nous avons actuellement en cette ville, se trouve M. Alexandre, de Paris, le propriétaire de la grande fabrique de gants de Kid.

Les boloniennes qui parcourent notre ville depuis quelques temps se sont introduites dans différentes familles où elles se sont amusées à dire la bonne aventure. Nous espérons que nos familles canadiennes ne permettront pas l'entrée de ces aventuriers dans leur maison. On connaît parfaitement leur but qui est d'extorquer de l'argent aux badauds.

—Après la revue des «Chasseurs Canadiens», mardi dernier, le Lt. Col. Coursol a présenté à M. Cinq-Mars, au nom de la compagnie No. 4, une jolie annette sur laquelle est gravée l'inscription suivante:

Présenté au
CAPT. P. J. M. CINC-MARS,
La Compagnie No. 4, des Chasseurs
Canadiens.

De l'autre côté est représenté un «Chasseur Canadien» avec le moto de ce Bataillon «Au But».

—Les mortalités parmi les personnes âgées sont devenues très fréquentes à Montréal depuis quelque temps, la semaine dernière plusieurs ont été trouvées mortes. Dimanche, un habitant du faubourg Québec dont on ignore le nom, est tombé d'un coup d'apoplexie en sortant de table et est mort quelques minutes après. Dans le faubourg St. Joseph, une autre personne âgée a aussi une attaque d'apoplexie, elle est mieux aujourd'hui, grâce aux prompts secours de son médecin.

—Mardi dernier, le corps d'un homme déceint vêtue a été retiré mort du milieu du fleuve à bord du bateau traversier de Longueuil. Le défunt avait les cheveux gris ainsi que les favoris. Il portait un beau surcoat noir, veste et pantalon bruns, dans sa poche on a trouvé une carte portant le nom de «M. Field, Peintre en Miniature», et «Rue St. Elisabeth» écrit avec une plume.

—Mardi matin, le 16^e régiment a traversé, musique en tête, la rue Notre-Dame et la Grande rue St. Jacques. Cet excellent corps de musique, accompagné de dix vocalistes a produit une agréable impression.

—Il y avait dans notre port 10 barges chargées de foin, on demandait \$10 du foin. Hier, vers midi, on s'aperçut que de la fumée sortait en dessous du foin d'une de ces barges, on s'empressa d'en jeter le contenu à l'eau; fort heureusement on put se rendre maître, de cette manière, de l'incendie qui, sans cela, aurait eu des suites les plus désastreuses, vu que ces barges à foin se touchent toutes.

—Une femme du nom de Lemon, est morte soudainement, d'une maladie du cœur. Elle était née à Liverpool. Une enquête a eu lieu et le jury du coroner a fait son rapport suivant le fait.

—Nous apprenons par un extra de la «Gazette officielle» l'ordre général de milice qui suit: «Les commandants des districts militaires dans les cadres A et B, sont autorisés à l'exercice militaire, pendant deux jours, avec les rémunérations exigibles aux termes de l'acte de la loi relative, passée dans la dernière session. Les miliciens qui forment partie de la classe B et qui sont pourvus de leur uniforme recevront une paie de six piastres, comme équivalent, et les compagnies qui n'ont pas encore le leur en seront munies par la province».

—Certaines bâtisses appartenant au gouvernement militaire, sur la ferme Logan, sont devenues avant-hier la proie des flammes. Elles servaient d'abris pour bois de corde et foin. Les pompiers firent toute diligence possible, mais ne purent arriver à temps pour les sauver de la destruction.

—Il a été décidé, à la commission, un marché aux grains, dans l'intérêt de ce commerce, au pied du courant Ste. Marie, c'est l'œuvre d'une compagnie privée. Dans ce but l'on compte sur la coopération de la compagnie du Grand-Tronc, et l'on en espère la continuation de la voie ferrée de la gare de la rue Bonaventure, sur tout le parcours de la rue Craig, jusqu'au delà des Carrés Papineau et Parthenais, à leur jonction à la traverse de Longueuil.

La longueur des bâtisses doit être de 535 pieds sur une profondeur de 166 pieds avec quatre étages sur la rue Ste. Marie et cinq en vue du fleuve.

La frégate *Ariadne*, est arrivée samedi dans le port de Québec. Elle avait à son bord 7 officiers, 171 soldats et officiers non-commissionnés, 19 femmes et 30 enfants, et une batterie de canons Armstrong pour Montréal.

La frégate *Ariadne* avait déjà visité notre port comme faisant partie de l'escadre accompagnant le prince de Galles en Canada. C'est un des plus beaux et des plus rapides bâtiments de guerre anglais. Elle porte 26 canons.

—Hier, la ville a été mise en émoi par la nouvelle que la nuit précédente un voleur avait été tué d'un coup de fusil, dans les étables de M. Neilson Ross, sur la route du Belvédère. Voici les faits tels que rapportés: Dans la nuit de samedi à dimanche, vers une heure du matin, la servante de M. Ross se leva en criant: «Il y a quelqu'un dans l'étable avec une chandelle!» M. Ross se jeta immédiatement en bas de son lit et ouvrant une fenêtre donnant sur l'étable, il dit: «Qui que vous soyez, allez-vous en ou je fais feu sur vous!» A peine ces paroles eurent-elles été prononcées que la lumière qu'on apercevait dans l'étable s'éteignit. M. Ross et son fils s'habillèrent à la hâte et se dirigèrent vers l'étable. Ce dernier avant de sortir de la maison s'était emparé d'un fusil de chasse qu'il avait chargé avec du plomb à canard. M. Ross, en arrivant à l'étable vit une certaine quantité de volaille gisant sur le pavé et aperçut en même temps un homme qu'il supposait de déguiser. Le voleur répondit: «Je vais faire feu sur vous.» Le jeune Ross répondit: «J'ai un fusil.» «Moi aussi, répliqua le voleur et si vous ne touchez je vous tue.» En achevant ces mots, il leva les bras comme pour mettre en joue. Le jeune Ross ne put résister à la tentation et le voleur tomba. M. Ross alla tout de suite éveiller son voisin, M. Burns, qui vint sur les lieux. Ils trouvèrent alors la porte de cour ouverte et une quantité de volaille enlevée. Huit dindes, quatre canards et deux poulets restaient sur le pavé de l'étable. Ces faits montraient que plusieurs voleurs s'étaient mis de la partie. M. Ross et son voisin allèrent ensuite relever le voleur sur lequel son fils avait fait feu. Il était mort. Le plomb lui avait frappé la carotide et la mort avait dû être presque instantanée.

La police fut immédiatement prévenue et se rendit sur les lieux. Deux hommes de police ont fait hier toute la journée la garde du cadavre, resté dans l'étable.

Le malheureux a été reconnu pour être un nommé Kelly.

Une enquête va avoir lieu sur ce triste événement.—*Courier du Canada*.

—Les élections semestrielles de l'Institut Canadien-Français auront lieu jeudi prochain, 6 Novembre courant.

Pour avoir droit de vote et être éligible aux charges, il faut avoir payé tous les ar-

rérages et la contribution pour le semestre courant.

Les membres sont instamment priés d'assister à la séance.

—Les élections semestrielles de l'Institut des Lois ont eu lieu lundi dernier et ont donné le résultat suivant: Président, M. N. H. Bourgois; 1er Vice-Président, U. Laurin; 2^e Vice-Président, J. A. Galarneau; Secrétaire-Correspondant, P. A. O. Archambault; Sec. Archiviste, H. L. Desaulniers; Assist. Sec. Archiviste, Ernest Melançon; Trésorier, J. B. Brousseau; Bibliothécaire, A. Seers; Conseillers du Comité de Régie, MM. Elzear Labelle et Avelaire; Conseillers du Comité de Finances, MM. Lionais et A. B. C. Guimet; Conseillers du Comité permanent des ordres du jour, MM. Oscar Melançon, F. Lefebvre et M. C. Bertrand.

CORRESPONDANCE.

St. Vincent-de-Paul, 23 oct., 1862.
M. le Rédacteur,

Je craindrais de manquer à un devoir si je ne me rendais à votre bienveillante invitation, en vous envoyant des notes sur la mission et l'œuvre de l'Institution, dont l'administration m'a été confiée.

Je m'empresse avec autant plus de plaisir de satisfaire votre désir que l'occasion me semble être favorable après les sentences prononcées contre deux jeunes délinquants, convaincus de vol devant la Cour Criminelle du dernier terme et envoyés en l'autre jour.

En envoyant dans cette maison ces jeunes délinquants, pour une période de cinq ans, les honorables juges Mondelet et Berthelot ont eu, à mon sens, l'œuvre que cette Institution a pour mission de faire, et les conditions qui lui sont nécessaires pour l'accomplir; je veux dire que ce n'est qu'un moyen d'une longue détention que l'on pourra changer le cœur gâté d'un jeune homme, lui faire abandonner ses mauvaises habitudes, enfin, que sa réforme pourra s'opérer.

L'Etat, en créant cette maison avait le désir d'assumer les devoirs paternels auprès du trop grand nombre de jeunes infortunés, de la classe pauvre, qui, ayant des parents négligents ou vicieux, ou ayant le malheur d'être orphelins, sont abandonnés sur la voie publique, sans moyens d'existence, sans protection et sans direction morale, et qui grandis dans un milieu immoral et pernicieux, deviennent eux-mêmes vicieux et vagabonds. Il les loge dans cette maison lorsqu'ils sont convaincus de vol.

Une détention de cinq ans est bien assez longue pour opérer une réforme solide chez un jeune homme de 15 à 16 ans, qui a contracté de mauvaises habitudes au contact d'amis vicieux.

Mais l'expérience m'autorise à dire que tous les délinquants adolescents de douze ans démentent être envoyés dans cette Maison de Réforme pour un laps de 7 à 8 ans, afin qu'ils aient le temps non seulement d'apprendre un métier, mais aussi qu'ils puissent atteindre l'âge de la réflexion, et acquérir le degré de force physique nécessaire pour exercer leur métier. De la sorte, ils pourraient gagner leur vie honorablement, dans la société, après avoir été transformés en bons citoyens.

Une jeune détention ayant 14 à 15 ans à sa libération, n'aurait ni assez de forces pour gagner sa vie, ni assez de prudence pour se tenir en garde contre les mauvais amis et serait très exposé à commettre une seconde faute, et à être envoyé par la suite au pénitencier pour une partie de sa vie. Mais s'il a passé quelques années de plus dans la Maison de Réforme, il peut en retournant à la vie libre, se faire une existence heureuse, en accomplissant les devoirs d'un bon citoyen. L'Etat, lui, est exempt des frais d'un second procès.

Il serait très important que les Juges prisent en considération dans l'arrêt qu'ils portent contre cette classe de jeunes malheureux, non pas seulement la faute qu'ils ont commise, mais aussi le degré de corruption qu'ils ont atteint, leur position sociale et leurs moyens d'existence. Ces renseignements peuvent s'obtenir facilement de la police des villes ou des curés et des magistrats des paroisses, lorsque les délinquants viennent de la campagne.

On ne pourrait pas accuser les autorités judiciaires de trop de sévérité si elles envoient dans cette Institution, pour 5 ou même 7 ans, un enfant qui serait convaincu d'une faute légère, car ce jeune infortuné n'est pas envoyé dans un pénitencier, mais bien dans une maison de bienfaisance, et de réforme, où il trouve une existence beaucoup plus heureuse que celle dont il jouissait. Il y reçoit une éducation religieuse et séculière; il y trouve une nourriture saine, abondante et solide; on lui donne dans un état de propreté parfaite; il travaille pendant cinq heures par jour, et il a tous les moyens de récréation; enfin il est toujours sous la surveillance de quelqu'un.

On pourrait trouver que ce système serait trop coûteux à l'Etat; mais, je puis affirmer le contraire. L'expérience m'a prouvé que le gouvernement et la société y gagneraient autant sur le rapport pécuniaire que sur le rapport moral. Car un jeune délinquant, après 12 mois de détention dans cette maison, placé dans un atelier bien dirigé, gagne les dépenses qu'entraîne son entretien, et après 3 ans d'apprentissage, il rapporte à l'Etat un profit par le produit de son travail.

Le gros des dépenses que le soutien de cette maison de Réforme nécessite, consiste dans le salaire des employés; or, que le nombre des détenus soit de 22 (comme c'était le cas en janvier dernier) ou de 49, le nombre actuel—serait-il même de 150—le personnel n'augmenterait pas.

Les juges des Cours de Police et de Récordeur devraient avoir le droit sommaire d'envoyer dans cette maison tous les jeunes délinquants qui sont convaincus de vol de prison commises, qui sont pour ces jeunes malheureux une école de vice, d'où ils sortent toujours plus gâtés qu'ils ne l'étaient quand ils y sont entrés, et ils ne sauraient par là, à l'Etat, les grands frais qu'entraîne un procès à la Cour Criminelle.

J'ose espérer que la manière de voir des honorables Juges de la Cour Criminelle dans le dernier terme, sera adoptée par les Juges des autres Districts, du moins pour ce qui a trait à cette maison.

Je me permettrai d'ajouter que la question des maisons de Réforme, question si importante et si pleine d'intérêt, n'a pas été examinée et appréciée sous son vrai point de vue par le public, et n'a pas reçu jusqu'ici toute la considération qu'elle mérite. L'ignorance est telle sur ce point que c'est à peine si un sur cent de toute la population Canadienne connaît ce qui se fait dans ces maisons; un grand nombre même ignore leur existence. Ce n'est qu'en visitant ces institutions ou en lisant les rapports des inspecteurs des asiles, etc., qui sont pleins de ren-

seignements si utiles, et qui accusent chez ces messieurs, un travail soigné, une étude profonde et une grande habileté, qu'on peut les connaître et les apprécier.

Je terminerai mes trop longues remarques par un trait qui atteste, sinon une réforme chez les jeunes détenus, du moins un sentiment d'obéissance et de discrétion bien louable; voici le fait:

Il y a sur le terrain où les détenus ont leur récréation tous les jours pendant 3 heures, en été, des arbres fruitiers, entr'autres des pommiers, dont quelques-uns ont produit cette année; bien qu'il leur fut très-facile d'en prendre, cependant ils ne l'ont pas fait, sur une seule défense de ma part.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre très-obéissant serviteur,

F. X. PRIEUR.

P. S.—J'oubliais de faire remarquer que tous les détenus coupables de vol, qui ont été envoyés ici, pour une année et moins, sont tous revenus récidivistes peu de temps après leur libération, ainsi que le plus grand nombre de ceux qui y avaient été envoyés pour 2 ans et même plus.

NOMINATIONS.

QUARTIERS GÉNÉRAUX.

Québec, 29 octobre, 1862.

Ordres Généraux de Milice.

FORCE ACTIVE.

No 1.

Les corps et compagnies de carabiniers volontaires, quoiqu'armés de leur longue carabine d'Enfield, devront subir le même cours d'instruction dans le maintien des armes et l'exercice du peloton que celui requis pour la courte carabine d'Enfield, dans le livre intitulé: «Field Exercise and Evolutions of Infantry, 1862» excepté en ce qui a rapport à la manière de mettre et d'ôter la baïonnette, dans laquelle les directions établies pour la longue carabine doivent être suivies; de plus, tous les ordres contenus dans le «Field Exercise» pour la conduite des troupes armées de la courte carabine, doivent être considérés comme s'appliquant aux volontaires, quoiqu'ayant la longue carabine.

Tous les corps et compagnies d'infanterie devront, cependant, subir le cours d'instruction dans le maintien des armes et l'exercice du peloton, dans le présent pour la longue carabine d'Enfield dans le «Field Exercise», de même qu'au service de la Reine.

No 2.

Il a plu à Son Excellence le Commandant en Chef d'ordonner que le livre intitulé, «Field Artillery Exercises», approuvé par l'ordre général, daté Horse Guards, 1^{er} août 1862, soit adopté par les batteries d'artillerie de campagne volontaire en Canada.

No 3.

La formation des corps suivants est par le présent autorisée, savoir:

CLASSE B.

District Militaire No. 8, Bas-Canada.

Une compagnie de carabiniers de milice volontaire à Terrebonne, comté de Terrebonne.

Pour être capitaine: Pilon, Edouard Masson. Pour être lieutenant: L. Rodrigue Masson, gentilhomme. Pour être enseigne: Jean Moody, gentilhomme.

Une compagnie de carabiniers de milice volontaire à Ste. Thérèse, comté de Terrebonne.

Pour être capitaine: Charles Oimett, écuyer. Pour être lieutenant: D. M. H. E. Gaudet, gentilhomme. Pour être enseigne: Alexandre Poirier, gentilhomme.

Une compagnie d'infanterie de milice volontaire à Terrebonne, qui sera composée des élèves du «College Masson» à Terrebonne, en vertu de la section 11 de la loi de milice amendée.

Pour être capitaine: Hilaire Primeau, Ec. Pour être lieutenant: Ugeil Duprat, gentilhomme. Pour être enseigne: Edouard Carmel, gentilhomme.

Une compagnie d'infanterie de milice volontaire qui sera composée des élèves du «College Ste. Thérèse», dans la paroisse de Ste. Thérèse, comté de Terrebonne.

Pour être capitaine: Achille Davis, Ec. Pour être lieutenant: Zephira Lévesque, gentilhomme. Pour être enseigne: Herménégilde Carrières, gentilhomme.

District militaire No. 9, Bas-Canada.

Une compagnie de carabiniers de milice volontaire à Ste. Scholastique, comté des Deux-Montagnes.

Pour être capitaine: Pierre Valois, Ec. Pour être lieutenant: Donat Duprat, gentilhomme. Pour être enseigne: G. C. Le due, gentilhomme.

Une compagnie de carabiniers de milice volontaire à St. Eustache,

former M. Champfleury que M. About, quoique l'offense, accepterait les armes de son adversaire; mais comme la dignité de M. About ne lui permettait pas de renoncer à la partie sans être venu à un résultat, il serait arrêté que si les deux premiers coups de pistolet échangés n'avaient aucun effet, on se battrait à l'épée jusqu'au premier sang. Cette proposition tout-à-fait accommodante avait été positivement refusée par M. Champfleury il n'est pas probable que cette affaire aille plus loin.

VARIÉTÉS.

—On pressait la toilette d'une merveilleuse qui devait aller à l'Observatoire pour voir une éclipse de lune. —Ne vous inquiétez pas, dit-elle, M. Arago a beaucoup de bontés pour moi, il fera recommencer.

—Il circule un tas de versions sur la fuite de cette femme, disant qu'un en parlant de Mme X., qui vient de désertir le domicile conjugal.

—Qu'elle est celle qui vous paraît avoir le plus de vraisemblance? Demande un interlocuteur.

—Parbleu! il n'y a pas à en douter... c'est l'aversion de son mari.

—Une dame qui avait le regard fort dur disait qu'un cavalier lui avait fait les yeux doux. Quelqu'un lui répondit que ce cavalier y avait bien peu réussi.

—Un Allemand, ordonnance d'un colonel, fut chargé par lui, lors de notre dernière bataille d'Italie, d'aller porter à un autre colonel de ses amis deux perdris rouges enfermées dans un panier.

Chemin faisant, notre Allemand, fort curieux de sa nature, voulut voir les perdris et les laissa s'échapper. Quand il fut devant le colonel auquel les perdris étaient destinées, il lui remit la lettre d'envoi, que celui-ci se mit à lire tout haut:

"Mon cher ami, ainsi que je te l'avais promis, je t'envoie deux perdris rouges..."

—Pardonnez-moi, colonel, y a-t-il deux perdris rouges dans la lettre?

—Où, mon ami, il y a deux perdris.

—Tant mieux, ma colonel, car y n'entre plus dans le panier.

—Dans un salon, le vendredi saint, on jouait aux petits papiers; vint cette question: Quelle différence y a-t-il entre le banquier X... et le père Félix?

Un crayon badin répondit: Le banquier X... convertit pour toucher, et le père Félix touche pour convertir.

—Allons! du courage! que diable! disant cette semaine l'un de nos amis à M... dont on venait de nous même d'enterrer la femme; quand tu fonderas en larmes, ça ne la rendra pas à la vie.

—Que veux-tu, mon cher? répond celui-ci, tu sais que je suis d'un tempérament tellement impressionnable, qu'un rien me fait pleurer.

DECES.

En cette ville, le 4 courant, Samuel, enfant de M. Michel Laville, âgé de 17 mois.

VENTES PAR LES SHERIFS,

LE MOIS DE DECEMBRE 1862.

F. Parrot vs J. B. Laablonnière, un terrain maison, St-Hyacinthe, vente à St-Hyacinthe le 10 à 11 heures.

La M. de St-Hyacinthe vs J. B. Pailton, un terrain, maison, vente à St-Hyacinthe le 10 à 11 heures.

Dme J. B. Bédard vs B. Bédard, une terre, maison, vente à St-Hyacinthe le 10 à 11 heures.

St-Hyacinthe vs St-Hyacinthe le 10 à 11 heures.

St-Hyacinthe vs St-Hyacinthe le 10 à 11 heures.

St-Hyacinthe vs St-Hyacinthe le 10 à 11 heures.

St-Hyacinthe vs St-Hyacinthe le 10 à 11 heures.

St-Hyacinthe vs St-Hyacinthe le 10 à 11 heures.

St-Hyacinthe vs St-Hyacinthe le 10 à 11 heures.

St-Hyacinthe vs St-Hyacinthe le 10 à 11 heures.

St-Hyacinthe vs St-Hyacinthe le 10 à 11 heures.

St-Hyacinthe vs St-Hyacinthe le 10 à 11 heures.

VENTE PAR ENCAN.

PAR J. PATTERSON & CIE.

VENTE IMPORTANTE

DE MEUBLES DE MENAGE

DE PRIX, CHOISIS ET TRES-BIEN FINIS.

Vendus par Encaissement sans Réserve

Dans les GRANDES CHAMBRES D'ENCAISSEMENT DES SOUS-SIGNÉS,

183, Bâtiments Dubois, Rue Notre-Dame.

Jedi, 6 Novembre.

La Collection comprend:

Set pour chambre à coucher, en acajou; Sofas et Couches en noyer; Tables à diner; Armoires, Chaises à dîner, Tréteaux, Sièges en cannelure; Sideboards, Bibliothèques, Secrétaires, Commodes, Lits, Lavabos, Tables de toilette et à cartes, Hautes Chaises pour enfants et Chaises berçantes, et un assortiment général d'articles pour tenir maison, et un grand lot de Gravures encadrées.

—Aussi—

Une consignment de 39 NOUVEAUX POELES DE CUISINE, des plus beaux patrons modernes. Les tout pour être vu un jour avant la vente.

Vente à dix heures.

J. PATTERSON & CIE.

Encanteurs.

GRANDE

VENTE DE LIVRES

A LA

MAISON DUBOIS,

RUE NOTRE-DAME, PRES DE L'EGLISE PAROISSIALE.

MM. J. B. ROLLAND & FILS, desirant renouveler le fond de leur Librairie, ont fait une Consignation aux Soumissionnaires de plus de

5,000 VOLUMES.

Parmi lesquels se trouvent les ouvrages des auteurs les plus renommés, entr'autres: Bossuet, Fénelon, St-Alphonse, Liguori, Gaudin, Ventura, Bressani, Newman, Wiseman, Margott, Bourlier, De Maistre, Louis Veuillot, Molère, Racine, Corneille, Balzac, Shakespeare, Chateaubriand, Cooper, Lamartine, Longard, Thiers, Capelle, Cousin, Marmier, Bouillat, Vapereau, &c., &c.

Poethier et Troplong.

La Vente commencera

Lundi 10 courant,

A DEUX HEURES P. M.,

et se continuera les sours à 4 heures

ET LES SOURS SUIVANTS.

A la même heure.

J. PATTERSON & CIE.

Encanteurs.

GRAND CONCERT - PROMENADE

SOUS LE PATRONAGE

DES CHASSEURS CANADIENS

Mercredi, le 25 Novembre 1862.

IL Y AURA UN

GRAND CONCERT-PROMENADE,

DONNE PAR LE

PREMIER BATAILLON

CHASSEURS CANADIENS,

SALLE DU MARCHE BONSECOURS.

Les détails seront publiés dans quelques jours

31 oct

DOLLIE DUTTON, The Little Fair

qui se tient sur la main de son père.

DOLLIE DUTTON, la petite Fee,

qui se tient sur la main de son père.

DOLLIE DUTTON, la petite Fee,

qui se tient sur la main de son père.

DOLLIE DUTTON, la petite Fee,

qui se tient sur la main de son père.

DOLLIE DUTTON, la petite Fee,

qui se tient sur la main de son père.

DOLLIE DUTTON, la petite Fee,

qui se tient sur la main de son père.

DOLLIE DUTTON, la petite Fee,

qui se tient sur la main de son père.

DOLLIE DUTTON, la petite Fee,

qui se tient sur la main de son père.

VENTE PAR ENCAN.

PAR L. DEVANY.

CE MATIN JEUDI 6 courant, vente par

Encan de MONTRES EN ARGENT ET EN OR,

ARTICLES GALVANISÉS EN ARGENT &c.

GRANDE VENTE D'AUTOMNE DEL. DE-

VANY, de Montres anglaises en argent et en or,

étant la plus belle et la plus grande collection

qui ait été offerte en vente en cette cité,

ainsi qu'un splendide assortiment d'Articles gal-

vanisés en argent et en or des plus riches et de

derniers patrons, comprenant: Services à dîner et

à déjeuner, Services à thé et à café, Pots à glace et

au claret, Services à thé d'un goût et plus moder-

nes, Draps à thé et à café, et une large assorti-

ment bien choisi de Pendules de huit jours et autres.

Le tout sera vendu sans RESERVES.

Vente à 7 heures P. M.

L. DEVANY,

Encanteur.

Commiss demandé.

ON A BESOIN D'UN COMMISS dans un Ma-

gasin d'Epicerie, S'adresser à ce Bureau.

6 nov

AVIS.

UN Anglais qui parle sa propre langue cor-

rectement, mais qui désire apprendre le Français,

aimerait à faire la connaissance d'un Canadien-

Français qui voudrait, lui, apprendre l'Anglais.

6 nov

Aux Artisans, Constructeurs et

autres.

LES Soumissionnés ont été nommés AGENTS

pour la vente des FERRIERS BREVETÉS

DE SMITH trouvant d'un point à trois.

LES Soumissionnés ont été nommés AGENTS

pour la vente des FERRIERS BREVETÉS

DE SMITH trouvant d'un point à trois.

LES Soumissionnés ont été nommés AGENTS

pour la vente des FERRIERS BREVETÉS

DE SMITH trouvant d'un point à trois.

LES Soumissionnés ont été nommés AGENTS

pour la vente des FERRIERS BREVETÉS

DE SMITH trouvant d'un point à trois.

LES Soumissionnés ont été nommés AGENTS

pour la vente des FERRIERS BREVETÉS

DE SMITH trouvant d'un point à trois.

LES Soumissionnés ont été nommés AGENTS

pour la vente des FERRIERS BREVETÉS

DE SMITH trouvant d'un point à trois.

LES Soumissionnés ont été nommés AGENTS

pour la vente des FERRIERS BREVETÉS

DE SMITH trouvant d'un point à trois.

LES Soumissionnés ont été nommés AGENTS

pour la vente des FERRIERS BREVETÉS

DE SMITH trouvant d'un point à trois.

LES Soumissionnés ont été nommés AGENTS

pour la vente des FERRIERS BREVETÉS

DE SMITH trouvant d'un point à trois.

LES Soumissionnés ont été nommés AGENTS

pour la vente des FERRIERS BREVETÉS

DE SMITH trouvant d'un point à trois.

LES Soumissionnés ont été nommés AGENTS

VENTE PAR ENCAN.

PAR JOHN LEEMING & CIE.

Succession de feu W. Stephens, Ecr.

Par ordre des Exécuteurs.

MEUBLES DE MENAGE,

&c., &c., &c.

LES Soumissionnés ont reçu instructions de ven-

dre tous les MEUBLES DE MENAGE, CHE-

VAUX, VOITURES ET AUTRES EFFETS,

MARDI, le 11 NOVEMBRE et les JOURS SUI-

VANTS.

On est à préparer les Catalogues.

Plus particulièrement dans quelques jours.

Vente à dix heures.

JOHN LEEMING & CIE.

Encanteurs.

Aux Ferblantiers.

LES Soumissionnés ont maintenant en mains et

continuent à l'avenir à garder un fonds de

Machines et Instruments pour ferblantiers assor-

tiés, venant des meilleures Manufactures des

Etats-Unis; avec une grande quantité de Coke

et Charbon, Ferblants en fer, en cuivre, en

acier, et en fer, &c., &c., &c.

C. C. SNOWDON & CIE.

264, Rue St. Paul.

Montréal 6 nov

BUREAU

DES

ARTS ET METIERS

LE BAS-CANADA.

Une Assemblée Trimestrielle du BUREAU

DES ARTS ET METIERS pour le Bas-Cana-

da aura lieu à la CHAMBRE DU BUREAU,

SALLE DES ARTISANS, MONTRÉAL, MARDI

le 11 de Novembre, 1862, à TROIS HEURES P. M.

(Par ordre).

DUNBAR BROWNE,

Secrétaire pro. tem.

Montréal, 5 Nov. 1862

BOIS ET FORETS.

DEPARTEMENT

DES

Terres de la Couronne,

Québec, 28 Octobre 1862.

AVIS

EST par les présentes donné que des PERMIS

pour la coupe de bois sur les terres publiques

vacantes et disponibles, situées dans les anciens

townships, dans les territoires qui sont mention-

nés plus bas, seront accordés, le et après le

Le 20 de Novembre

prochain,

par les Agents respectifs des Bois de la Couron-

ne à ceux qui demanderont à en obtenir.

Lorsque deux ou plusieurs demandes seront

faites pour le même lot ou les mêmes lots, ceux

qui les feront seront censés d'offrir un bonus en

cas de la simple coupe foncière. Le Bonus et la

raison foncière devront être payés sous un cer-

tificat nominé de jours donné qui sera déterminé

par l'Agent. Si non, le permis sera accordé au

plus haut enchérisseur suivant.

VENTE PAR ENCAN.

PAR ALEX. BRYSON.

AUX

FABRICANTS EN METAL ET EN BOIS,

ACHETEURS D'INSTRUMENTS

D'AGRICULTURE,

ET AUX

Capitalistes desirant acheter des

Biens-Fonds.

VENTE TRES-IMPORTANTE PAR

LES SYNDICS.

Le soumissionné a reçu instructions des Syndics

de la dernière société de

M. B. P. PAIGE & CIE.

Les grands fabricants bien connus de MACH-

INES A BATTRE, MACHINES A MOISSONNER

ET A FAUCHER, MACHINES A COUPER LE

POIN, &c., de vendre par catalogue, dans leur

manufature, Rue Wellington.

Mercredi, le 12 Novembre,

ET LES JOURS SUIVANTS.

Tout le Fonds sera ETENDU et COMPLET de

l'Établissement si bien connu ci-dessus, consis-

tant en partie de toutes les Machines qui se trou-

vent dans une Boutique à FINIR le FER, le FI-

NIER le BOIS, BOUTILLERIE, &c., &c., &c.

On trouvera de tous les genres à Vapeur avec Boui-

lottes, l'une d'elles supérieure

PAYABLES D'AVANCE.